

Les interrogatoires en français de Jeanne d'Arc nous sont parvenus dans le manuscrit d'Urfé (BnF ms. lat. 8838) et le manuscrit d'Orléans (BM Orléans 518), qui sont des copies de copies de la minute française mise au point en 1431 par Guillaume Colles et Guillaume Manchon (notaire de l'officialité archiépiscopale de Rouen). Les deux textes sont globalement proches par le contenu, bien qu'ils présentent parfois de notables différences. Ils sont surtout différents par leur forme linguistique. Le manuscrit d'Urfé se situe dans la tradition du texte de 1431 : sa langue, ses graphies sont archaïques et marquées dialectalement, révélant un rédacteur ou un copiste normand. Le rédacteur du manuscrit d'Orléans, qui a copié le texte pour un grand seigneur français, l'a débarrassé de ses dialectalismes normands et adapté aux habitudes langagières orales et écrites de son temps : il présente un état de langue déjà proche de celui du français moderne. On a pu parfois émettre l'hypothèse d'une antériorité dans le temps du manuscrit d'Orléans par rapport à celui d'Urfé. Une étude linguistique s'y oppose catégoriquement.

TEXTE INTÉGRAL

- **1** Cf. à ce propos A. Kristol, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexi (...) »

1Les deux manuscrits français de la minute des interrogatoires de Jeanne d'Arc qui nous sont parvenus sont familiers aux historiens médiévistes et méconnus des linguistes. Ils peuvent cependant constituer une source intéressante d'informations linguistiques¹. L'analyse comparée du français dans lequel chacun d'eux est rédigé, la mise en évidence de leurs caractéristiques communes et des traits originaux de l'un et de l'autre, pourraient en effet apporter la confirmation (ou l'infirmité) des hypothèses émises par les historiens à propos de l'époque de leur réalisation et des liens qui existent entre l'un et l'autre, et même permettre de préciser l'origine géolinguistique de ceux qui les ont rédigés ou copiés.

La minute française et les principaux documents relatifs aux interrogatoires de Jeanne

2En 1431, des notes furent prises par deux notaires qui assistaient aux interrogatoires, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, dit Boisguillaume, assistés de Nicolas Taquel. La synthèse réalisée jour

après jour par le Normand Guillaume Manchon, notaire de l'officialité archiépiscopale de Rouen, constitue ce que l'on nomme la *minute française*.

3En 1431 également, Jean d'Estivet, docteur en théologie, chanoine de Beauvais et de Bayeux, promoteur du procès, établit, à partir de notes prises dans les mêmes conditions que celles de la minute, un acte d'accusation en latin. Ce *Libellus* contient des extraits des interrogatoires.

4Vers 1435, Guillaume Manchon et Thomas de Courcelles, l'un des assesseurs du procès, chanoine de Paris et docteur en théologie, traduisirent en latin le texte de la minute : le document officiel ainsi réalisé porte le nom d'*Instrumentum*.

5Enfin, en 1455, lors du procès de réhabilitation, Guillaume Manchon produisit à nouveau la minute. Une copie en fut faite, qui a disparu, tout comme la minute elle-même.

Les deux manuscrits en langue française

- 2 Cf. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, P. Tisset (éd.), Paris, Klincksieck (Société de l'histoire (...))

6Deux manuscrits issus de la minute française ont cependant été conservés. Le premier, BnF ms. lat. 8838, est une copie (mutilée) de la copie de la minute réalisée en 1455. Il porte le nom de *manuscrit d'Urfé* (désormais U), car il a appartenu à Claude, grand-père d'Honoré d'Urfé. Ce manuscrit, d'après ceux qui l'ont examiné, présente, pour le texte qui nous intéresse, une écriture « en petite gothique contemporaine du règne de Charles VII » (1422–1461)². Le second, BM Orléans 518 (désormais O), a été, selon son rédacteur (ms., p. 53), *translaté de l'latin en francoys par le commandement du roy loys douzeme de ce nom et a la priere de*

mon seigneur l'admiral de France, seigneur de Graille. C'est donc entre 1498 et 1515, pendant le règne de Louis XII que fut réalisée la copie de O, à l'intention de Louis Malet de Graille (1438–1516), descendant d'un compagnon de Jeanne d'Arc, nommé amiral de France en 1486.

7Les deux ouvrages, qui reproduisent un texte daté de 1431, pourraient donc avoir été écrits, le premier (U) au milieu du XV^e siècle et le second (O) à la fin de ce même siècle ou au début du siècle suivant.

- **3** *Documents et recherches relatifs à Jeanne la Pucelle*(Bibliothèque Elzéviriennne, nouvelle série ; É (...))
- **4** *Ibid.*, p. 29-49.

8Les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres documents relatant les interrogatoires de Jeanne d'Arc ont été très finement analysés par Paul Doncœur³, qui a particulièrement mis l'accent sur l'intérêt du manuscrit d'Orléans⁴. Nous ne ferons que relever quelques exemples permettant de comprendre la proximité des textes de U et de O.

Les liens entre les textes en français et en latin

D'après le rédacteur du manuscrit d'Orléans

- **5** Les références indiquées sont celles de l'édition de Pierre Tisset, *Procès de condamnation de Jeann* (...)

9Le rédacteur de O fait à trois reprises allusion aux ouvrages qu'il a consultés, en soulignant les différences qu'il y a relevées : il évoque d'abord *deux livres esquelz est escript le procez de sa*

*condampnacion, ou il a plusieurs diversitez [...] (ms., p. 53)*⁵. Plus loin, il indique : *Interroguee qui luy conseilla de prendre habit d'homme : A laquelle interrogacion j'ai trouvé en ung livre que ses voix luy avoyent commandé qu'elle print habit d'homme. En l'autre, j'ai trouvé que combien qu'elle en fust plusieurs foys interroguee, toutesfoys elle n'en feist point de responce fors : « Je ne charge homme ». Et ay trouvé eudit livre que plusieurs foys varia a ceste interrogacion (ms., p. 68).*

- **6** Le manuscrit d'Urfé est en effet incomplet : le début de la minute française n'y figure pas, et ce (...)

¹⁰Ce passage est absent de U et du *Libellus* (Doncœur, p. 94), mais l'*Instrumentum* confirme la teneur des indications concernant un « autre livre » : *Item requisita ut diceret cuius consilio ipsa cepit habitum virilem. Ad hoc respondere pluries recusavit. Finaliter dixit quod de hoc non dabat onus cuiquam homini, et pluries variabit* (Tisset, p. 50). Cet « autre livre » peut donc être l'*Instrumentum*, mais aussi un passage disparu du manuscrit d'Urfé⁶.

- **7** Merci à Olivier Bouzy, qui a attiré mon attention sur ce point.

¹¹À ces deux sources, le rédacteur de O en ajoute une troisième : *ces procez brefs et sommaires, tant de la condempnacion que de l'absolucion, sont, dit-il, extraitz de troys livres qui ne conviennent pas tousiours ensemble*(p. 259). S'agit-il donc des trois textes mentionnés (U, l'*Instrumentum* et le *Libellus*), ou bien y avait-il parmi eux la version des interrogatoires qui avait été insérée dans la première version du procès-verbal de la réhabilitation⁷ ?

¹²Une confrontation des différents documents à notre disposition permet de déceler quelles ont été les sources principales du texte français de O. Il faut préciser que d'Estivet a dû participer aux

séances de confrontation des comptes rendus des notaires, qui avaient lieu chaque jour après le dîner, et que l'*Instrumentum* a été établi à partir du texte de la minute française : les liens entre les uns et les autres sont donc étroits.

Dans les textes

Une même version dans U et O

- **8** *La minute française...*, P. Doncœur (éd.), Introduction, p. 34 : « ... la minute aura la forme populaire (...) »

¹³Paul Doncœur avait signalé les similitudes entre les deux textes français, d'une part, qui ont recours à des formulations populaires, probablement celles utilisées pour interroger Jeanne⁸, et entre les deux textes latins, d'autre part, qui emploient des termes savants, juridiques, ou encore appartenant au lexique canonique et liturgique. Nous en donnerons un exemple :

U : *Le sacrement de confession et de l'autel* (Tisset p. 102) / O : *Le sacrement de confession et de l'aoustel* (ms., p. 94) ; *Instrumentum* et *Libellus* : *sacramentum eucaristie et penitentie* (Tisset p. 102 ; Doncœur p. 142).

¹⁴U et O présentent aussi, pour certains passages, une même version, nettement différente de celle de l'*Instrumentum* et du *Libellus* :

U : *Interroguee s'elle a point tournié ou faict tournier toilles, par maniere de procession autour d'ung chastel ou d'eglise* (p. 97) ;

O : *Interroguee se elle a point tournyé ou faict tournyer toilles, par maniere de procession, entour ung chastel ou eglise* (p. 91, samedi 3 mars) ;

Instrumentum : circa altare vel

ecclesiam (p. 97) ; *Libellus* : *circulendo* altare, vel *ecclesiam* (p. 138).

15 Dans le contexte, il est vraisemblable que la version des deux textes latins est celle qu'il faudrait conserver. Mais ces ressemblances et différences permettent de constater ce que le rédacteur du manuscrit d'Orléans doit au texte d'Urfé. La « translation » du latin au français qu'il dit avoir effectuée n'est pas celle des deux textes latins, mais plus simplement celle des passages en latin figurant dans U. La confrontation de ces passages montre aussi que, si l'*Instrumentum* de Manchon et Courcelles est une transposition du texte de la minute française, ses auteurs ont aussi consulté le *Libellus*, dont ils ont parfois préféré la version.

Une même version dans U, O et le Libellus

U : *Interroguee quelle signifiance c'estoit que prendre Dieu tenant le monde et ses deux angles* (p. 114, samedi 10 mars) ;

O : *Interroguee quelle signifiance c'estoit que prendre eudict estandart Dieu tenant le monde et ses deux angelz* (p. 101) ;

Libellus : *Interrogata quale signum erat seu significacio capere Deum tenentem mundum, et illos duos angelos* (p. 150) ;

Instrumentum : *Interrogata que significacio erat depingere ibidem Deum tenentem mundum et duos angelos* (p. 114).

16 La similitude entre ces trois passages laisse penser qu'ils présentent la version originelle mise au point par les notaires, qui ont employé le verbe *prendre* et son équivalent latin *capere*. La version de l'*Instrumentum* résulte probablement de l'analyse

de *prendre* comme une cacographie pour *peindre*, qui lui est substitué sous sa forme latine *depingere*. De tels exemples de questionnement sur le texte aboutissant à une rectification sont également détectables dans O.

Les différences entre U et O : un questionnement sur le texte ?

¹⁷Certaines différences entre U et O, quand elles ne résultent pas d'erreurs du rédacteur de O, peuvent être la conséquence de sa réflexion personnelle sur le texte :

U : *Interroguee qu'elle dist quant elle eust sailly : Respond que aucuns disoient qu'elle estoit morte ; et tantoust qu'il apparut aux Bourguegnons qu'elle estoit en vie, ilz luy disrent qu'elle estoit saillie. Interroguee s'elle dist point qu'elle aimast mieulx a mourir que d'estre en la main des Angloys : Respond qu'elle aymeroit mieulz rendre l'ame a Dieu que d'estre en la main des Anglois* (p. 107, samedi 3 mars) ;

Instrumentum : Interrogata quid ipsa dixit postquam saltavit : Respondit quod aliqui dicebant ipsam esse mortuam ; et, statim postquam apparuit Burgundis quod viva erat, ipsi dixerunt ei quod saltaverat. Interrogata utrum ipsa dixerit tunc quod mallet mori quam esse in manu Anglicorum : Respondit quod dixit quod ipsa mallet reddere animam Deo quod esse in manu Anglicorum (p. 107) ;

O : *Interroguee qu'il advint quand elle eut sailly, et qu'elle dist, respond que aucuns disoyent qu'elle estoit morte. Et tantost que les Bourguignons veirent qu'elle estoit en vie, ilz luy demanderent pourquoy elle estoit saillye. Interroguee se elle dist point qu'elle aymast mieulx la mourir, que de estre en la main des Angloys, respond qu'elle aymeroit mieulx rendre l'ame que de estre en la main des Angloys* (p. 98).

(Passage absent du *Libellus*).

18L'*Instrumentum* présente un connecteur *quod* à valeur complétive, et donc suivi d'un verbe à l'indicatif (*dixerunt quod saltaverat*), dans une phrase qui évoque la tentative de suicide de Jeanne : voyant qu'elle est encore en vie après son saut du haut de la tour de Beauregard, ses geôliers lui annoncent qu'elle a sauté... ce qu'elle n'est pas sans savoir ! Or la phrase française *ilz luy disrent qu'elle estoit saillie* peut être la transposition indirecte de l'interrogation directe : *qu'es-tu saillie ?* « pourquoi as-tu sauté ? ». C'est ainsi que l'a analysée et comprise le rédacteur de O.

La langue des deux manuscrits

19Les manuscrits U et O sont écrits en moyen français, terme qui désigne l'état de notre langue à partir du XIV^e siècle et jusqu'au XVI^e siècle. Il se caractérise par une importante simplification morphologique par rapport à l'ancien français : la déclinaison à deux cas n'existe plus, et la morphologie du verbe, très complexe en ancien français, se normalise peu à peu. En revanche, la syntaxe se complique, en particulier par l'emploi de conjonctions nombreuses et variées, sous l'influence de la syntaxe du latin. Par ailleurs, le lexique s'enrichit, grâce à l'introduction dans la langue de nombreux termes latins francisés. On constate aussi une nette surcharge graphique, toujours sous l'effet des graphies du latin. Ces traits de langue vont s'accroissant du XIV^e au XV^e siècle.

- **9** Cf. C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, 197 (...)
- **10** *Ibid.* : « [la] coloration dialectale [...] va s'atténuant, cependant que les parlers dialectaux ont c (...)

20À l'écrit, chacun se conforme à l'usage d'une langue écrite unique, produit de la lente évolution de « *scripta* » à fonds commun dès l'origine⁹. À l'oral, on parle des *dialectes* de la langue d'oïl, de la langue d'oc, du franco-provençal, trois systèmes linguistiques aux caractéristiques phonétiques, morphologiques et syntaxiques distinctes et aux multiples variantes géolinguistiques. Des traits de l'oral dialectal, généralement involontaires, des auteurs ou des copistes, transparaissent parfois dans leurs écrits, par manque de vigilance, ou par ignorance du caractère dialectal d'un mot. Les textes écrits sont donc souvent marqués d'une « coloration dialectale », qui est en recul progressif dans les textes médiévaux (en Normandie, du XIV^e à la fin du XVI^e siècle)¹⁰, même si on la constate encore dans certains écrits privés du XVII^e siècle.

Les traits dialectaux présents dans U et O

21L'analyse des traits dialectaux relevés dans les deux manuscrits français a pour objet de déterminer les origines géolinguistiques de l'auteur ou du copiste de chacun d'eux. Comme U est le plus ancien des deux manuscrits et que son texte a pu être copié par le rédacteur de O, c'est lui qui sert de point de comparaison à notre étude.

- **11** Cf. S. Branca-Rosoff, « L'apport des archives des "peu-lettrés" », in *Sociolinguistique du domaine*(...)

22Les traits dialectaux les plus nombreux sont surtout d'ordre phonétique et morphosyntaxique¹¹.

Dialectalismes phonétiques dans U et O normano-picards

- **12** Cette isoglosse, qui structure dialectalement la Normandie entre une zone normano-picarde, au nord, (...)

23 Les dialectalismes normano-picards sont attestés en Normandie au nord d'une isoglosse Coutances-Vire-Évreux-Les Andelys, et en Picardie et en Belgique jusqu'à Mons¹². Ils concernent la palatalisation inexistante ou incomplète d'un [k] latin ou germanique (noté *c*) suivi d'un [a], d'un [e] ou d'un [i].

- [k] + [a] évolue en français en [ʃ], graphié *ch* ; dans les parlers normano-picards, il ne se palatalise pas et reste intact : [k]. On relève dans U un seul exemple de ce phénomène phonétique, qui n'est pas attesté dans O.
U : *Frere Ricard* (3 occ. p. 98 et 100) / *Frere Richard* (2 occ. p. 105).
O : *frere Richard* (p. 91, 93, 94, 96).
- De même, un [k] suivi d'un [e] fermé se palatalise en français en [s], tandis que la palatalisation normano-picarde, en [ʃ], graphié (*ch*), est incomplète. U en présente un seul exemple :
les *Franchois* (1 occ., p. 221) / *François* (1 occ., p. 147), *Françoys* (4 occ., p. 166, 170, 177). La forme correspondante dans O est *Françoys* (p. 3, 14, 15, 17, 19, 20, 22, 23, 27...).

de l'ouest d'oïl

- **13** Cf. P. Gauthier, « Traits phonétiques communs », in *Français de France, français du Canada. Les par (...)*

24 Ces traits linguistiques sont représentés en Normandie, Bretagne romane, Maine et Anjou¹³.

Palatalisation incomplète du [e] accentué et libre ou du [e] suivi d'un yod

25 Dans les dialectes d'oïl parlés dans ces régions, un [e] fermé accentué et libre ou un [e] fermé (accentué ou non) suivi d'un yod se diphtongue en [ei] au VI^e siècle. En français, l'évolution de la diphtongue se poursuit pour aboutir à [we] ou [weɨ], graphié *oi-*, au XIII^e siècle, puis [wa] à la fin du XVIII^e siècle, avec maintien de la graphie *oi-*. Dans les parlers de l'ouest d'oïl, la diphtongue [ei] se simplifie au XII^e siècle en [e] écrit -*é*, -*ei*, -*ey*, -*ai*, -*ay*. L'exemple le

plus courant de cette évolution est celui du pronom personnel latin *mé*, diphtongué en *mei* : à la forme française *moi*, qui en est issue, correspond celle de l'ouest d'oïl *mé* / *mei* / *mai* / *may*.

- **14** Cf. P. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français* [1988], Bordeaux, Bière, 1994, p. 59 : « Dans les diale (...) »
- **15** La forme apparaît dans le *Roman du Mont Saint-Michel*, écrit vers 1155 par un moine bas-normand : *Ap* (...)

²⁶Le pronom sous sa forme dialectale n'est pas directement présent dans le texte de U. Y figure cependant la forme du pronom de 3^e personne du singulier *lay*, qui est analogique de *mei*, *tei*, *sei*¹⁴ : *Item dit que, quand l'angle vint, elle l'acompaigna et ala avec luy par les degrés a la chambre du roy, et entra l'ange le premier, et puis elle mesmes dit au roy : Sire, vela vostre signe, prenez lay* (p. 136). La forme correspondante dans O est celle du français : *Syre, vela vostre signe, prenez le* (p. 113)¹⁵. Le recours à *layne* s'explique que dans un système linguistique où *may*, *tay*, *say* sont usuels.

²⁷La palatalisation incomplète du [e] accentué et libre ou du [e] suivi d'un yod est également représentée dans U dans des formes d'imparfait de l'indicatif à la P3 (3^e personne du singulier), issues de la finale latine en -*ebat* : *racontet* (p. 163), *croiet* (p. 169), *croyet* (p. 248), *hayet* (p. 171). O ne présente que des formes françaises en -*oit* : *racomptoit* (p. 131), *croit* (p. 136 et 161), qui peut résulter d'une réfection hâtive de *croyet*, analysé comme un présent de l'indicatif, *hayoit* (p. 137). Des formes françaises figurent aussi dans U : *prenoit* (p. 94), *donnoit* (p. 168), *avoit* (p. 172).

- **16** Pierre Gauthier (« Traits phonétiques communs », p. 30) indique que cette évolution concerne la Sei (...)

28 Un passage du manuscrit d'Urfé pourrait révéler la familiarité du copiste avec ce phénomène : *Item dit que la damoiselle de Luxembourg et la dame de Beaurevoir luy offrirent abit de femme ou drap a la faire et lui requirent qu'elle le portast* (p. 94). La formulation est différente dans O : *Item dit que la damoiselle de Luxembourg et la dame de Beaurevoir luy offrirent habit de femme ou drap a le faire et luy requirent qu'elle le portast* (p. 84). La confrontation avec l'*Instrumentum* (*vestem muliebrem vel pannum pro faciendo eam...*, p. 94–95) et le *Libellus* (*habitum muliebrem, vel pannum pro faciendo illum...*, p. 134) indique qu'il s'agit bien de drap « pour le faire » (l'habit). L'auteur ou le copiste de U peut avoir spontanément rectifié le pronom, interprétant le syntagme comme *a la faire* équivalent dialectal de « à la foire »¹⁶, dont le sens est parfaitement acceptable dans le contexte. Le rédacteur de O, à qui la formulation n'était pas familière, a dû spontanément rétablir le pronom masculin.

29 Le rédacteur de O pratique d'ailleurs aussi l'*hypercorrectisme*, la « rectification » de formes considérées (à tort) comme fautives : à la graphie du nom de la ville de *Beauvais*, du latin *Bellovacis*, qui est dans U *Beuvés* (p. 126, 252), *Beuvez* (p. 147, 175), *Beuvais* (p. 147, 390), *Beuvaiz* (p. 175), conformément à son étymon, correspond dans O la forme unique *Beuvoys* (58 occ.) sentie comme non dialectale, conformément à l'équivalence *mé / mei / mai* dialectal = *moi* en français.

Action fermante d'un [r] sur un [a] qui le précède

30 Dans U apparaît un autre trait de l'ouest d'oïl, l'action fermante d'un [r] sur un [a] qui le précède : [ar] > [er] (écrit *er* ou *air*), reconnaissable dans les futurs 1 (« futurs simples ») et 2 (« conditionnels ») des verbes *avoir* et *savoir*. Ces derniers avaient en ancien français deux séries de bases, en *aur-* et *saur-* et en *ar-* et *sar-*. Elles sont présentes dans U : *Ceulz qui ne le feroient et qui*

en aroient de muciez, qu'elle les cognoistroit bien et sçaroit trouver lesdiz tresors (p. 104) ; *elle sçara bien a dire par son conseil qu'il en sera, et puis en dira ce que en aura trouvé par son conseil* (p. 154). U présente une troisième série, de l'ouest d'oïl, en *air-* et *sair-*, qui s'explique par l'influence fermante du *r* sur les bases en *ar-* et *sar-* : *et [si] lui rescrist que il la reairoit, s'il vouloit* (p. 102) ; *quiconques airoit or, argent ou tresor mucié, qu'il apportast tantoust* (p. 103) ; *Interroguee s'elle leur dist qu'ilz les portassent hardiement et qu'ilz airoient boneur* (p. 97) ; *ceulx de Compiegne airoient secours* (p. 107) ; *et n'en airés aultre chose* (p. 169).

- **17** Cf. C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 223.

31 Une seule occurrence de ce dialectalisme figure dans O : *Et si luy rescripsi que il la rairoit, s'il voulait* (p. 94). Toutes les autres formes de futur 1 et 2 sont en *aur-* et *saur-* : *ceulx de Compiegne auroyent secours* (p. 97) ; *et que ceulx qui en auroyent de caché, qu'elle les congnoistroit bien ; et scauroit trouver lesdictz tresors* (p. 96) ; *et n'en aurez aultre chose* (p. 136) ; *elle sera (sic) bien dire par son conseil qu'il en sera ; et puis en dira ce qu'elle en aura trouvé par son conseil* (p. 124). On notera que la base *aur-* / *saur-* a commencé à s'imposer dans le premier quart du XV^e siècle, mais ne s'est généralisée complètement qu'à partir de 1450¹⁷.

32 Le petit nombre de formes normano-picardes et de l'ouest d'oïl attestées dans U montre la capacité du rédacteur à utiliser les « *scriptas communes* » du français central. Cependant, les traits phonétiques dialectaux qui échappent à sa vigilance révèlent nettement son appartenance à l'aire géolinguistique normande, et plus précisément à celle du nord de la Normandie, la seule à présenter les deux séries de formes.

33Elles sont en revanche très rares dans O. On émettra l'hypothèse que l'attestation unique du futur *rairoit* (p. 94) figurait dans le texte d'origine et a échappé à la vigilance du rédacteur. De même, on analysera *sera* (p. 124) comme une correction hâtive de *sçara* (U p. 124), sur la base d'une équivalence *er-* dialectal = *ar-* en français.

Dialectalisme morphologique : le passé simple du verbe *avoir*

- **18** Cf. G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989, p. 200. L'auteur cite ces vers de (...)

34Dans U, le français *eust* (46 occ., et 1 de *eut*) est la forme la plus fréquente du passé simple du verbe *avoir* à la P3, en alternance avec *oult* (13 occ., p. 94 à 163, et p. 349). Cette forme, graphiée le plus souvent *out*, apparaît dans l'écrit de l'ouest d'oïl au Moyen Âge¹⁸ ; dans *oult*, la surcharge graphique, caractéristique du moyen français, révèle son utilité dans un texte manuscrit : le *l*, qui suit toujours un *u* et jamais un *n*, permet d'éviter une lecture *ont*.

U : *Interrogee pourquoy elle prinst la haquenee de l'evesque de Senlis, respont : Elle fut acchectee deux cens salus. Si les eust ou non, elle ne sçait ; mais en oult assignacion ou il en feust paié* (p. 102). *Interrogee se ces pensees ou songes venoient a son pere puis qu'elle eut ces visions : Respond que ouil, plus de deux ans puis qu'elle oult les premieres voix*(p. 127).

35O présente cinq occurrences de *oult* (p. 10, 12, 116, 122, 190), et trois de la P6 *oulrent*, dans des passages absents de U (p. 3, 45, 217), à côté d'une majorité de *eut* (33 occ.), *eust* (80 occ.) et *eurent* (8 occ.).

O : *Interrogee pour quoy elle print la haquenee de l'evesque de Senlis, respond : Elle fut achaptee deux cens salutz. Se il les eut ou non, ne scait ; mais en eust assignacion, ou il en fut payé* (p. 94). *Interrogee se ses pensees ou songes venoyent a son pere puis qu'elle eut ses visions,*

respond : Ouy, plus de deux ans puis qu'elle eut les premieres voix(p. 109).

O : *puis ce qu'elle outt revelacion a Melun* (O p. 116, U p. 141) ; *dont il en outt assignacion* (O p. 122, U p. 152) ; *Apprez ce que ladicte Jhenne outt esté ainsy admonnestee* (O p. 190 ; passage absent de U). [...] *apprez que lesdictz Angloys oulrent obtenu plusieurs victoires* (O p. 3 ; passage absent de U).

36 Ces formes de passé simple devaient donc être plus nombreuses dans le texte d'origine, et le rédacteur de O en a (fort heureusement...) laissé subsister quelques-unes.

Dialectalismes lexicaux : mucier, branner

37 Il y a fort peu de dialectalismes lexicaux dans le texte des interrogatoires. Signalons cependant le verbe *mucier*.

U : *quiconques airoit or, argent ou tresor mucié, qu'il apportast tantoust, et que ceulz qui ne le feroient et qui en aroient de muciez, qu'elle les cognoistroit bien et sçaroit trouver lesdiz tresors* (p. 105)

O : *quiconcques auroit or, argent ou tresor mucié, qu'il l'apportast tantost ; et que ceulx qui ne le feroient et que ceulx qui en auroient de caché, qu'elle les congnoistroit bien ; et scauroit trouver lesdictz tresors*(p. 95-96).

- **19** Cf. J. Gilliéron, E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 1902-1912, 5^e fascic (...)
- **20** Cf. W. von Wartburg, puis J.-P. Chambon, puis J.-P. Chauveau, *Französisches etymologisches Wörterbu* (...)

38 Selon la carte 191 de l'*Atlas linguistique de la France*¹⁹, le verbe (*se*) *mucher, mucer ou musser* (l'étymon gaulois avancé est **mukkyáre*) a une extension clairement normano-picarde : Nord,

Pas-de-Calais, Somme, nord de l'Aisne, Oise, Seine-Maritime, nord de l'Eure, Calvados, nord de l'Orne, Manche nord et centre, Jersey, Guernesey et Sercq, avec également quelques occurrences dans la Charente-Maritime. Ailleurs, le type (*se*) *cachier* domine, sauf dans quelques points de Bretagne où c'est le verbe d'origine gauloise (*se*) *cuter*²⁰, propre aux parlers de l'ouest d'oïl, qui est en usage.

³⁹On aurait cependant attendu *muchié* et *muchiez*. Le rédacteur (ou le copiste) de U a francisé le verbe, sans le remplacer par un synonyme français : probablement était-il conscient du dialectalisme phonétique, mais non pas du dialectalisme lexical. Dans O, *mucié* est repris par *caché* : la première forme a échappé à la vigilance du copiste, mais non la seconde.

- **21** *Ibid.*, I, 501b, *brand*.

⁴⁰En revanche, la forme phonétique dialectale *branner*, usitée en Normandie²¹, apparaît dans U (p. 166) et dans O (p. 133) : *il brannerapresque tout le royaume de France*. L'équivalent français est fourni par l'*Instrumentum* : [...] *nutabit, gallice branlera totum regnum Francie*.

⁴¹Le rédacteur de O a pu copier sans y faire attention, et sans opérer de vérification dans l'*Instrumentum*, le verbe qui figurait dans U.

- **22** Selon E. et J. Bourciez, *Phonétique française*, Paris, Klincksieck, 1967, p. 81. Cf. aussi *FEW*, XIII ([...](#))

⁴²Les traits dialectaux présents dans U sont donc normano-picards, associés à plusieurs phénomènes de l'ouest d'oïl, ce qui permet d'établir l'origine normande, probablement même une origine haut-normande du rédacteur de la minute. L'emploi des formes *tielz* et (*les*)*quieulz* « tels » (du latin *tales*), « (les) quels » (du latin *quales*), caractéristiques du sud de la Picardie, proche de la Haute-Normandie²², pourrait le faire penser :

U : *Interrogee s'elle les a fait paindre tielz qu'ilz viennent a elle : Respond que elle les a fait paindre tielz en la maniere qu'ilz sont pains es eglises* (p. 171) ; O : *telz* (p. 138) ; U : *lesquieulz* (p. 346) : « lesquels » ; O : *les quelz* (p. 147).

43 On relève les mêmes traits phonétiques dans la *Chronique normande* (rédigée vers 1430) de Pierre Cochon, notaire haut-normand, plusieurs fois associé à Guillaume Manchon dans la rédaction de documents officiels. *Ricard, castel, chité, forche, commenchier, lesquiex* y sont très fréquents, ainsi que la forme *out* du passé simple du verbe *avoir* et les finales d'imparfait en *-et*.

44 Dans U, tous ces traits sont en proportion très faible par rapport à la *Chronique* de Cochon. Faut-il les attribuer à Manchon, Normand instruit, mais qui n'avait pas fait d'études universitaires et qui aurait cherché à écrire en français, sans y parvenir totalement ?

45 Quelle a été également l'action des copistes successifs ? Ils ont pu exercer leur propre censure sur le texte, en privilégiant une forme française par l'élimination de la plupart des dialectalismes, ou au contraire y introduire involontairement leurs propres dialectalismes.

46 Dans O, les traits dialectaux normano-picards et de l'ouest d'oïl sont encore plus rares. Le rédacteur, tout en reproduisant le texte du manuscrit d'Urfé, l'a volontairement allégé des dialectalismes qu'il reconnaissait comme tels, sans parvenir à les éliminer tous.

- **23** Cf. *FEW*, IV, 437a, *hora* : « particulièrement Flandres, Picardie » ; F. Godefroy, *Dictionnaire de l' (...)*

47 La langue employée par le rédacteur de O présente-t-elle des phénomènes dialectaux originaux ? Nous en avons relevé un, présent à 32 reprises dans le manuscrit ; il s'agit de la forme de l'adverbe *encoire(s)*, toujours graphié ainsi, face à *encore(s)*,

unique forme utilisée dans U. *Encoire* est surtout attesté entre le XII^e et le XVI^e siècle, en Flandre et en Picardie²³. Ce détail pourrait constituer un (très modeste) indice de l'origine géolinguistique du rédacteur du manuscrit d'Orléans...

Le français des deux manuscrits

48 Les tendances phonétiques, morphologiques, syntaxiques, lexicales, graphiques du français employé dans les deux versions du texte du procès permettent-elles d'en confirmer ou infirmer la datation : le milieu du XV^e siècle pour U, entre 1498 et 1515 pour O ?

49 Précisons, au préalable, que les graphies d'un texte ne sont pas toujours représentatives de l'état de la langue à l'époque de sa rédaction ou de sa copie. L'auteur peut avoir des habitudes graphiques conservatrices ou modernisantes, et le copiste peut reproduire fidèlement le texte d'origine ou bien lui apporter des modifications personnelles.

Graphies et tendances phonétiques

i derrière [ʃ] (ch) et [ʒ] (j / g)

50 Un [k] et un [g] latins suivis d'un [a] accentué et libre ont évolué en *-chié* ou *-chier*, *-gié* ou *-gier*, où le *i* note la semi-consonne yod. Celle-ci, disparue de la prononciation au début du XIII^e siècle, s'est effacée progressivement dans la graphie au cours des XIV^e et XV^e siècles.

51 U conserve le plus souvent ce *i* : *saint Michiel* : 17 occ. ; *saint Michel* : 3 occ. ; *clergié* (3 occ.) ; *pechié* (11 occ.), *pechiez* (2 occ.) ; *songié* et *songé* (chacun 1 occ.) : *j'ai songé d'elle* ; *il avoit songié* (p. 127) ; *blecié* (masc. sg., 1 occ.) ; *bleciés* (masc. pl., 1 occ.) ; *blecee* (fém., 3 occ.) ; *chiere*, « figure, visage » (grec *kara*, 2 occ.) et *chiere*, adj. (lat. *cara*, 2 occ.). *Congié* (« autorisation ») :

17 occ. ; *trencher* et *congé* 1 occ. : *sans le congé de nostre Seigneur / si elle n'avoit congé de nostre Seigneur ; luy deust l'en trencher la teste* (p. 227 ; *trenchier* figure p. 108).

⁵²O généralise les graphies modernes : *chere, Michel, peché* (29 occ.), *pechez* (6 occ.), *songé* (2 occ.), *blecé, blecez, blecee, blessees...* Mais *congié* (37 occ.) apparaît sous sa forme ancienne : *sans le congé de nostre Seigneur / si elle n'avoit congé de nostre Seigneur* (p. 159), à côté de *trencher* (*luy deust on trencher la teste*), attesté trois fois sous cette unique forme.

⁵³Dans un texte contemporain de O, les *Mémoires* de Commynes, que l'on date de 1490–1505, les deux graphies coexistent aussi : *archiers* et *archers, chier* et *chere, chief* et *chef*, mais *pechiez*.

e intérieur atone après consonne

⁵⁴Dans les deux manuscrits, le e, qui, dans cette position, présente pourtant dans les textes médiévaux des signes de son affaiblissement, n'est pas encore totalement éliminé de la graphie. Les formes modernes sont cependant majoritaires dans O.

⁵⁵U : *Esperit, esperis / esperilz* (8 occ.) ; *serement* (4 occ.) ; *serment* (4 occ.).

⁵⁶O : *esperit / esperitz* (18 occ.), *espritz* (17 occ.) ; *elle avoit eu plusieurs revelacions et apparicions d'espritz [...] Mais, si lesdictz esperitz estoyent bons ou mauvaix [...]* (p. 213) ; *serment* (30 occ.).

- **24** Cf. G. Zink, *Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1990, p. 11.

⁵⁷On notera cependant que là où O présente la graphie *seureté* (p. 34, 42, 46, 57, 218), U a une graphie

phonétique *seurté* (p. 428) avec effacement du e intérieur, révélatrice de la prononciation réelle, et d'une tendance attestée depuis le XII^e siècle²⁴ !

58 L'effacement d'un e intérieur après consonne, phénomène phonétique du moyen français, n'est définitivement enregistré dans la graphie qu'au XVI^e siècle. Ainsi, dans les *Mémoires* de Commynes, la forme médiévale *esperit(z)* côtoie le moderne *serment*.

e en hiatus

59 Devant ou derrière une voyelle, l'effacement du e n'est pas totalement réalisé, mais il est plus représenté dans O que dans U.

60 U : *hardiement* (9 occ.), *hardiment* (1 occ.) : *Respond : Elle leur disoit bien a la fois : Entrez hardiment parmi les Anglois, et elle mesmes y entroit. Interroguee s'elle leur dist qu'ilz les portassent hardiement et qu'ilz airoient boneur [...]* (p. 97) ; *vrayement* / *vraiment* (p. 44, 349) ; *armeure* (3 occ.).

61 O : *hardyement* (12 occ.) ; *hardyement* (1 occ.) ; O : *vrayement* (5 occ.) ; *vrayment* (1 occ.) ; *armure* (2 occ.).

- **25** *Ibid.*, p. 10.

62 L'effacement, amorcé au XIII^e siècle, se répand au XV^e pour se généraliser au XVI^e siècle²⁵. Ainsi, U et O ont en commun des graphies *meurement*, *seurement*, *deuement* (« dûment »).

Commynes écrit encore *hardiement*, *nomméement*, *aisément*...

Tendances morphologiques

Morphologie nominale : normalisation des adjectifs épiciènes

63 Un bon nombre d'adjectifs, issus des adjectifs latins de la deuxième classe, du type M *grandis*, F *grandis*, N *grande*, avaient

hérité du latin leur caractère *épicène*, c'est-à-dire une forme identique au masculin et au féminin (sans marque *-e* au féminin). Les adjectifs français *grant*, *fort*, *vert*, entre autres, étaient épicènes. La réfection de ces adjectifs sur le modèle de M *dur* / F *dure* (latin M *durus*, F *dura*) se fait pendant la période du moyen français. Les deux manuscrits attestent la mise en place de cette normalisation, qui n'était toutefois pas encore achevée.

64U : *quel* / *tel* (latin M et F *qualis*, *talis*) : *Interrogee quelz armes elle offry a Saint Denis* (1 occ., p. 171) ; *pour ce qui luy avoit demandé quelles armes elle avoit* (p. 115) ; *telle destrucion* (p. 104).

65O : *quelles armes* (p. 101 et 137) ; *telz douloureux armes* (p. 304).

66De même, la graphie de l'adjectif *grand* hésite encore entre *grant* (graphie de l'ancien français) et *grand* (graphie savante du moyen français), au masculin et au féminin et un masculin *grand*, auquel correspond un féminin *grande*.

67U : *grant* (28 occ., dont 12 fém.) ; pluriel *grans* (8 occ., dont 3 fém.) ; *grand*, masculin (1 occ.), *grande* (9 occ.), *grandes* (3 occ.).

68O : *grant*, masculin (2 occ.) ; *grand*, masculin (64 occ.) et féminin (35) ; *grande(s)*, singulier (43 occ.), pluriel (8). *Grans*, masculin pluriel, 3 occ. *grans dommaiges* (p. 13, 35, 47) ; *grans affaires* (masculin ou féminin, 1 occ., p. 130) ; *grands*, masculin, 3 occ. : *grands dommaiges* (p. 217), *grands biens* (p. 28 et 109) et féminin, 1 occ. : *grands presumpcion et apparence* (p. 279).

69Mais *forte(s)* est la seule forme de l'adjectif (8 occ.) dans O : *deux fortes bastilles* (p. 17) ; *une forte prison* (p. 51).

70O, comme les *Mémoires* de Commynes, présente des graphies et des emplois qui se rapprochent de ceux du français moderne, mais sans être complètement normalisés.

Morphologie verbale : normalisation des bases et des désinences

Futur 1 et 2 de *venir* et *tenir*

71 L'ancien français présentait pour ces verbes des bases *vendr-* et *tendr-*, qui se confondaient avec le futur des verbes *vendre* et *tendre*. Leur réfection se fait très lentement, en moyen français, en *viendr-* et *tiendr-*, sur la base *vien-* et *tien-* du présent de l'indicatif.

72 Dans U, le futur de *tenir* (6 occ.) est à base *tendr-* : *tendra, soustendra, appartendra, tendrez, tendroit, s'oustendrait* ; *La couronne signifioit qu'il tendroit le royaume de France* (p. 135). 6 futurs 1 et 2 en *vendr-* (*vendras, vendra, vendroit, vendroient*) côtoient une seule base en *viendr-* : *advieudroit* (p. 97).

- **26** Gaston Zink, dans *Morphologie du français médiéval* (p. 186), note cependant : « *tiendrai* et *viendra* (...) »

73 Dans O, la généralisation de *viendr-* (16 occ.) et *tiendr-* (7 occ.) est réalisée : *Tu en viendras a fin en royaulme de paradis* (p. 119) ; *La couronne signifioit qu'il tiendrait le royaulme de France* (p. 112). Il en est de même dans les *Mémoires* de Commines²⁶.

Présent de l'indicatif : réfection de bases doubles et des désinences de P1 et P3

74 Le paradigme de certains verbes, à base double à l'origine (parce qu'accentués différemment en latin, aux P4 et P5), a été unifié en moyen français. C'est le cas, entre autres, des verbes *amer* (AF *j'aim, tu aimes, il aime, nous amons, vous amez, il aiment*), *clamer* (AF *je claim, nous clamons, il claiment*) et *parler* (AF *je parol, tu paroles, il parole, nous parlons, vous parlez, il parolent*), tandis que des verbes comme *venir* et *tenir* ont conservé en français moderne au présent

de l'indicatif leur paradigme originel à double base. On constate que dans U comme dans O la réfection des bases est bien avancée :

- *-amer* : base *am-* : *nostre tres chere et amee fille l'Université de Paris* (U p. 428, O p. 39, 45) ; base refaite : (vous) *aimés* (U p. 254), elle *aimast* (U p. 107).
- *-clamer* : je *reclame* (U p. 252, O p. 162).
- *-parler* : ils *parlent* (U p. 126, O p. 83, 108, 182).

Présent de l'indicatif : réfection des désinences de P1 et de P3

⁷⁵La désinence de P1 *-o* du latin s'étant effacée vers le VIII^e siècle, la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes n'était plus marquée en français par une désinence, vocalique ou consonantique : *j'aim*, je *di*. Par analogie avec les formes verbales où la première personne du singulier était étymologiquement affectée d'un *-s* final (je *puis*) et avec la 2^e personne du singulier, elle aussi marquée d'un *-s* (tu *aimes*, tu *dis*) on a, en moyen français, établi un *-e* ou un *-s* à la P1. Ce phénomène analogique est absent de U et déjà bien en place dans O :

- U : j' *actend* (40 occ.) : *[je] m'en actend du tout a nostre Sire* (p. 149).
- O : j' *acten(d)z* (19 occ.) : *mais m'en actenz* (p. 140) / *actendz du tout a notre Seigneur* (p. 120).
- U : je *sçay* (15 occ. ; aucune de je *sçais* / *sçays*) ; je *requier*, je *doy*, je *sçay* (p. 252).
- O : je *sçays* (10 occ. / je *sçais* 7 ; je *sçay* 31) ; je *requiers*, je *doies*, je *sçays* (p. 162).
- U : je *croy* (p. 100, 342, 3 occ.) ; O : je *croy* (p. 71, 74, 87, 93, 144, 297, 299), *croys* (p. 192).
- U : je *dy* (p. 343) ; O : je *dy* (p. 10, 11, 18, 75, 145, 189), je *dys* (p. 26, 74, 75).

⁷⁶Le *z* correspond à la combinaison en finale d'un *d* ou d'un *t* suivi d'un *s*. Il peut en moyen français être surchargé par le *d* ou

le *t* rétablis dans la graphie. Le *e* de *doies* est analogique des verbes du premier groupe.

77À la P3, bon nombre de verbes avaient adopté en ancien français des graphies correspondant à la prononciation réelle de leur consonne finale : c'est le cas de verbes à base *d* dont la consonne s'était phonétiquement assourdie en *t* en finale. Par souci d'harmonisation des formes verbales, le moyen français généralise dans la graphie une consonne finale identique à celle de la base : *il respont, il entent*.

78U : il / elle *respond* (333 occ.) ; il / elle *respont* (4 occ.) ; O : il / elle *respond* (383 occ.).

79Mais dans les deux textes, *entend* est la seule forme de P3 attestée (1 occ. dans U, p. 136, 3 dans O, p. 105, 112, 303).

Passé simple et subjonctif imparfait : désinence de la P3, normalisation des bases doubles (type je *vin*, tu *venis*, il *vint*...)

80Les verbes présentant un passé simple régulier à base unique en ancien français n'avaient de marque désinentielle ni à la P1 ni à la P3 en ancien français. Le moyen français instaure un *s* à la P1 et un *t* à la P3 sur le modèle du passé simple de certains verbes usuels à base double (je *pris*, tu *presis*, il *prist*, je *mis*, tu *mesis*, il *mist*) :

81U P3 (il) *offry* (p. 70, 2 occ.) ; *offrit* (p. 171, 1 occ.) ; elle *partit* (p. 124), *il se departit* (p. 139) ; O : *offrit* (p. 57, p. 137, 152) ; U (elle) *sailli* (p. 107) ; O *saillit* (p. 17, 97, 116), *partit* (6 occ.), *se departit* (2 occ.).

82Mais les deux manuscrits conservent encore, pour le verbe *venir*, des formes de passé simple de l'indicatif à base double de l'ancien français :

83U et O : PS à 2 bases : je *vins* (U p. 98, O p. 91, avec *s* non étymologique), il *vint* (U p. 105, O p. 91, 102, 103, 112...) ; vous *venistes* (U p. 111, O p. 99).

84En conséquence, le subjonctif imparfait, qui était, dans la conscience des locuteurs, étroitement lié au passé simple, apparaît dans U et dans O, avec trois bases différentes : étymologique en *venis-*, analogique en *vensis-* et modernisée en *vin-*. Cette diversité morphologique était fréquente en ancien et moyen français, les locuteurs hésitant, pour les temps qu'ils employaient peu, entre différentes formes inspirées de verbes variés. D'où la nécessité d'une uniformisation, totalement mise en place à la fin du XV^e siècle.

85U et O : subjonctif imparfait : *avant que les voix me venissent* (U p. 161, O p. 130) ; base *-si* : *vensist* (U p. 175, O p. 141), *vensissent* (U p. 175, O p. 140).

86Dans O seul apparaissent des formes modernisées de subjonctif imparfait *vint, advint* ; O : *Se je cuidoye que la chose advint, que j'ay songé de elle, je vouldroye que la noyssiez* (p. 108–109) ; *respond qu'il n'y a chrestien eu monde que vint devers elle, qui se dist avoir eu revelacion, qu'elle ne sceust se il disoit vray, ou non* (p. 169) ; U : *advensist, venist* (p. 127, 331).

Caractéristiques morphosyntaxiques : l'exemple de quatre adverbes

87La période du moyen français est féconde en création d'adverbes et de conjonctions, souvent empruntés au latin. Quatre d'entre eux, à des titres divers, illustrent les différences entre les deux textes :

Ouil / ouy

88L'adverbe d'affirmation est majoritairement dans U *ouil* (21 occ.), avec un *f* final qui rappelle son étymon, la phrase elliptique *hoc ille* (littéralement « cela il » [l'a fait, l'a dit...]) ; *ouy* n'y apparaît qu'une fois. C'est en revanche la forme unique employée dans O : *ouy* (61 occ.).

Toute(s)voies / toutesfois

- **27** Cf. O. Soutet, *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^e siècle*, Genève ([...](#))

89 De même, la forme originelle de l'adverbe *toute(s)voies* « cependant » (15 occ.) prévaut dans U, avec une unique occurrence de *toutesfois*. O ne présente que *toutesfoys* (37 occ.), généralisé en français à partir du XV^e siècle²⁷.

Vo(u)lentiens / volontiers / volontiers

90 À l'ancien français *vo(u)lentiens* (17 + 1 occ.), seul présent dans U, correspond dans O la forme latinisée *volontiers* (31 occ.) / *volontiers* (2 occ.), seule attestée également.

Nonobstant

91 L'adverbe-préposition-conjonction *nonobstant*, très employé en moyen français, et issu d'une locution latine à l'ablatif absolu *non obstante* (littéralement « ne faisant pas opposition »), ne figure (à 7 reprises) que dans O.

92 U : *Et enfin, pour la doubte des Anglois, sailli et se commenda a Dieu et a nostre Dame et fut blecee* (p. 107) ;

93 O : *Et en fin, pour la doubte des Angloys, saillit, et se recommanda a Dieu et a nostre Dame. Ce nonobstant, elle fut blecee* (p. 97).

94 À titre de comparaison, les *Mémoires* de Commynes attestent plusieurs centaines d'emplois de *nonobstant*.

Les choix graphiques de U et de O

95 La tendance de U à présenter des formes anciennes, celle de O à user de formes modernes, se confirment aussi dans le domaine des graphies. Dans U, elles continuent le plus souvent celles de l'ancien

français, proches de la prononciation : le copiste de U aligne rarement sur le latin *quando* le connecteur temporel *quant* (66 occ. ; *quand* : 5 occ.), tandis que la réfection étymologique est réalisée dans O (*quant* : 4 occ. ; *quand* : 128). Le copiste de U écrit *l'abit d'omme, samedi, autres*, celui de O *l'habit d'homme, sabmedy, aultres*. Le recours à des lettres ornementales et étymologiques (qui reposent parfois sur une étymologie erronée) est caractéristique du moyen français, et s'accroît dans les textes, du XIV^e au XV^e et au XVI^e siècle.

96Le copiste de U n'ignore pas la tendance, mais il semble faire un choix raisonné de lettres ornementales ou étymologiques, comme dans *l'uys, je suys, meictre*, qui lui permettent de lever des ambiguïtés : le *y* dans *uys* (« huis »), (je) *suys*, est préféré à un *i* qui se confondrait avec les jambages du *u*. Il est en revanche nettement plus rare dans *fois* (O : *foys*), *soient* (O *soyent*), *moi* (O *moÿ*), derrière une lettre avec laquelle un *i* ne peut se confondre. Mais *roy* est toujours écrit ainsi (88 occ.), avec un *y* cette fois-ci ornemental (et emphatique ?). Quant au *c* non étymologique de *meictre*, du latin *mittere*, écrit *metre* en ancien français, il permet de différencier le verbe de termes homophones que l'on pouvait aussi écrire *metre* : en français moderne « maître » et « mètre ».

97Le rédacteur de O adopte toutes les tendances graphiques en vigueur en moyen français, y compris la tendance à la latinisation, comme l'atteste l'adverbe *absolument* (10 occ., latin *absolutamente*), là où U présente *absolument* (p. 129, 159).

Conclusion

98Chacun des traits originaux que nous avons relevés dans U et dans O est peu représenté. C'est de leur addition que se dégage

une image différente de la langue et des graphies des deux manuscrits.

99 La minute de 1431 a été rédigée par le notaire normand Guillaume Manchon, un homme ayant certainement reçu une instruction suffisante pour occuper les fonctions qui étaient les siennes, mais qui n'avait pas fait d'études à Paris, et dont les habitudes linguistiques et graphiques étaient probablement traditionnelles, peu influencées par les innovations apportées à la langue commune par les intellectuels parisiens. Originaire de Rouen, il avait à l'oral des habitudes dialectales qui transparaissent (modérément) dans le texte écrit qu'il met au point. La langue de ce manuscrit est représentative du français écrit par un locuteur provincial.

100 La copie de la minute, effectuée vers 1455 dans le contexte du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, a certainement été réalisée dans un souci d'exacte conformité avec le texte de Manchon, afin de constituer un instrument de travail pour les juges du procès. U, copie de cette copie, se situe dans cette tradition. De ce fait, sa langue, ses graphies paraissent globalement archaïques, même si certains détails sont révélateurs des évolutions en cours dans cette période du moyen français.

101 Le rédacteur qui a réalisé la version de O dans les années 1498–1515 avait pour objectif de mettre à la disposition d'un noble personnage, descendant d'un compagnon de Jeanne d'Arc, un texte qui présentait pour ce dernier un intérêt historique et sentimental. Sans en altérer le fonds, il l'a adapté aux habitudes langagières orales et écrites de son temps et de son environnement géolinguistique. Il n'était probablement pas normand. Son illustre lecteur, né à Paris, mort au château de Marcoussis, était seigneur de Graille (près du Havre), Sées et Bernay, mais aussi de Montagu (près de Poissy), Marcoussis, Milly-la-Forêt, Bois-Malesherbes,

Chevreuse, Bois d'Arcy... Il fut gouverneur de Normandie et de Picardie, mais aussi de Paris. D'origine normande, c'était avant tout un grand seigneur de l'entourage royal, successivement au service de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. C'est pour ce grand seigneur français que le manuscrit a été débarrassé des dialectalismes normands présents dans le texte d'origine et rédigé dans la variété de français en vigueur à la fin du XV^e siècle. Son auteur a également intégré à sa version de la minute les évolutions de la langue et les tendances graphiques de ses contemporains lettrés.

¹⁰²Avec ces caractéristiques originales, le manuscrit d'Orléans présente un état de langue bien dégagé des traditions de l'ancien français et déjà proche du français moderne. Il est représentatif de la langue de la fin du XV^e siècle, comme on peut le remarquer dans la proximité de ses traits avec ceux des *Mémoires* de Commynes.

- **28** Cf. à ce propos G. Zink, *Le moyen français...*, qui évoque le « cours nouveau que prend l'évolution, p (...) »

¹⁰³Le texte du manuscrit d'Urfé, comme celui du manuscrit d'Orléans, témoigne, à des degrés différents, du profond bouleversement subi par la langue française à partir de la guerre de Cent Ans²⁸.

NOTES

¹ Cf. à ce propos A. Kristol, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », in *Sociolinguistique du domaine gallo-roman*, D. Aquino-Weber, S. Cotelli, A. Kristol (éd.), Berne, Peter Lang, 2009, p. 25-46. Andres Kristol évoque le fait que « n'importe quel document du passé peut [...] devenir une source d'informations sociolinguistiques historiques [...] » (p. 28).

² Cf. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, P. Tisset (éd.), Paris, Klincksieck (Société de l'histoire de France), 1960-1971, 3 vol., t. I et II, Introduction (t. I), p. XXIII.

3 *Documents et recherches relatifs à Jeanne la Pucelle* (Bibliothèque Elzévirienne, nouvelle série ; Études et documents), P. Doncœur, Y. Lanhers (éd.), 5 vol., t. I : *La minute française des interrogatoires de Jeanne la Pucelle, d'après le réquisitoire de Jean d'Estivet et les manuscrits d'Urfé et d'Orléans*, Paris – Melun, Librairie d'Argences, 1952, Introduction, p. 11–49.

4 *Ibid.*, p. 29–49.

5 Les références indiquées sont celles de l'édition de Pierre Tisset, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, pour le manuscrit d'Urfé et l'*Instrumentum*, et celles de Paul Doncœur, *La minute française des interrogatoires de Jeanne la Pucelle*, pour le *Libellus*. Pour le texte du manuscrit d'Orléans, nous faisons référence aux pages du manuscrit, auquel nous avons pu avoir accès grâce à l'aide d'Olivier Bouzy, directeur adjoint du Centre Jeanne d'Arc d'Orléans. Qu'il en soit ici remercié.

6 Le manuscrit d'Urfé est en effet incomplet : le début de la minute française n'y figure pas, et ce jusqu'au compte rendu de la séance du 3 mars 1431 (page 89 dans le manuscrit d'Orléans).

7 Merci à Olivier Bouzy, qui a attiré mon attention sur ce point.

8 *La minute française...*, P. Doncœur (éd.), Introduction, p. 34 : « ... la minute aura la forme populaire (langage parlé), tandis que les grosses revêtiront une forme savante (langage écrit et style juridique)... ».

9 Cf. C. Marchello–Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, 1979, p. 19.

10 *Ibid.* : « [la] coloration dialectale [...] va s'atténuant, cependant que les parlers dialectaux ont continué de vivre jusqu'à nos jours ». Cf. également p. 27.

11 Cf. S. Branca–Rosoff, « L'apport des archives des "peu-lettrés" », in *Sociolinguistique du domaine gallo-roman*, D. Aquino–Weber, S. Cotelli, A. Kristol (éd.), p. 47–63 : « ... la diglossie peut se lire dans les approximations morphologiques... Elle se repère aussi à des écarts

orthographiques répétés que l'on peut tenter de mettre en rapport avec la prononciation » (p. 56).

12 Cette isoglosse, qui structure dialectalement la Normandie entre une zone normano-picarde, au nord, et une zone normano-française, au sud, porte le nom de *Ligne Joret*, du nom du dialectologue normand Charles Joret, qui en établit le tracé en 1883.

13 Cf. P. Gauthier, « Traits phonétiques communs », in *Français de France, français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, P. Gauthier, T. Lavoie (éd.), Lyon, Université Lyon III Jean Moulin – Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 1995, p. 27–67.

14 Cf. P. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français* [1988], Bordeaux, Bière, 1994, p. 59 : « Dans les dialectes de l'Ouest, la 3^e personne placée après le verbe apparaît à la forme tonique *lei*, analogique de *mei, tei, sei* ».

15 La forme apparaît dans le *Roman du Mont Saint-Michel*, écrit vers 1155 par un moine bas-normand : *Aporte lei isnelement* (v. 307) : « apporte-le vite ». Cf. Guillaume de Saint-Pair, *Le Roman du Mont Saint-Michel*, C. Bougy (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, 2009, p. 127.

16 Pierre Gauthier (« Traits phonétiques communs », p. 30) indique que cette évolution concerne la Seine-Maritime, l'Eure, le Val d'Oise, les Yvelines, l'Eure-et-Loir, le Calvados, la Manche, l'Orne, la Sarthe, le Maine-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Cher, le Lot, l'Indre, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Maritime, la Haute-Vienne et la Creuse.

17 Cf. C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 223.

18 Cf. G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989, p. 200. L'auteur cite ces vers de Marie de France (XII^e siècle) : *De sa moillier out deus enfanz, Un fiz e une fille bele* (*Guigemar*, v. 34).

19 Cf. J. Gilliéron, E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 1902–1912, 5^e fascicule (1903), carte 191 « se cacher derrière l'armoire ».

20 Cf. W. von Wartburg, puis J.-P. Chambon, puis J.-P. Chauveau, *Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW)*, Bonn – Leipzig – Bâle, Klopp – Helbing & Lichtenhahn, 1928–1983, II 2, 1461b **cutidare*.

21 *Ibid.*, I, 501b, *brand*.

22 Selon E. et J. Bourciez, *Phonétique française*, Paris, Klincksieck, 1967, p. 81. Cf. aussi *FEW*, XIII 55a : « mfr. *tieulx*, pl., « tels » (Pass.Pik ; Gace B ; Villon ; Ch. d'Orléans) ; norm. *tieul*, Andelis *teul* ; 56a : mfr. *teus* ou *quieus* « bon ou mauvais » (1370, Oresme) ; 56b : Norm. *tout itieul* « tout d'un coup, tout entier » DT ».

23 Cf. *FEW*, IV, 437a, *hora* : « particulièrement Flandres, Picardie » ; F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Champion, 1881–1902, 10 vol. (rééd. Neudeln, Kraus Reprints, 1969), IX, 455a–b (s.v. *encore*) : « *Ma dicte dame sera encoire tenu de paier*(24 février 1446, Flines, A. Nord, cod. A, f° 15 r°) » ; « *Et a la charge aussy du parfaict de bail de cense que le dessus nommé Simon Carette a de ladicte maison... ayant encoires a durer quatre ans ou environ* (15 avril 1570, Chir., Escriptz au prouffict de Nicolas de Basse, A. Tournai) ».

24 Cf. G. Zink, *Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1990, p. 11.

25 *Ibid.*, p. 10.

26 Gaston Zink, dans *Morphologie du français médiéval* (p. 186), note cependant : « *tiendrai* et *viendrai* (qui évitent l'homophonie des futurs de *tendre*, *vendre*, progressent [...] lentement) ».

27 Cf. O. Soutet, *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1992, p. 113–114.

28 Cf. à ce propos G. Zink, *Le moyen français...*, qui évoque le « cours nouveau que prend l'évolution, passé le seuil du XIV^e siècle », et

ajoute : « Avec la guerre de Cent Ans, en effet, le paysage linguistique change » (p. 3).

AUTEUR

Catherine Bougy

Catherine Bougy, maître de conférences en histoire de la langue française et dialectologie de la Normandie, a centré ses recherches sur les témoignages de la variation normande de la langue d'oïl dans les documents écrits du Moyen Âge (*Le Roman du Mont Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair, Presses universitaires de Caen, 2009) à nos jours (*Expressions familières de Normandie*, Paris, Bonneton, 1998, avec René Lepelley) mais aussi dans les témoignages oraux contemporains.